



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs – Canton de Besançon 1
Commune de DANNEMARIE SUR CRETE

ANNEE 2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoît COELO - Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET - Vincent LE GUYON - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS - Romain BAU

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

10 Présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoît COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS

3 Procurations :

Delphine DOMBRET donne procuration à Cyril LINDEPERG
Romain BAU donne procuration à Adeline ALVES-COUTHINO
Jean-Luc BARBIER donne procuration à Sébastien PERRIN

2 Absents :

Estelle ECARNOT
Vincent LE GUYON

Nombre de votants : 13

Préambule

- Contrôle du quorum : 10
- Désignation du secrétaire de séance : Grégory PAUL

Ouverture de la séance à : 20 h 05

Informations sur les décisions en vertu de la délégation des pouvoirs et attributions du maire, nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante (délibération du 09 06 2020)
néant

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 10 06 2025 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de leur dernière séance.

par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATIONS A EXAMINER

DÉLIBÉRATION 2025-34 – Sécurité et citoyenneté – Adhésion au protocole « participation citoyenne »

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une démarche auprès de la gendarmerie a été initiée en 2023 pour le dispositif de participation citoyenne tel que défini par la circulaire ministérielle modifiée du 30 avril 2019.

Le dispositif « participation citoyenne » est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens volontaires sont sélectionnés par le maire pour être le relais entre les habitants et la brigade de gendarmerie. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Ce dispositif comporte les limites suivantes : respect des libertés individuelles et ne pas se substituer à la gendarmerie et au maire.

Le chef de la COB Saint-Vit a présenté le dispositif au conseil municipal le 19 septembre 2023.

Le chef de la COB Saint-Vit a présenté le dispositif aux habitants le 15 avril 2025 lors d'une réunion publique.

Des habitants se sont portés volontaires.

Monsieur le maire propose donc d'inscrire officiellement la commune dans le dispositif participation citoyenne et de signer le protocole avec la préfecture du Doubs et la gendarmerie. Cette démarche permettra de formaliser ce partenariat et de définir les modalités d'échange d'informations.

M. le maire donne lecture du protocole type annexé à cette délibération.

DÉBAT ET VOTE
REMARQUES OU AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à signer le protocole. par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION 2025-35 – Approbation des conditions de liquidation du SIVOS de Saint-Vit

Madame Adeline ALVES-COUTHINO,

- rappelle l'arrêté préfectoral 25.2024.06.10.01 du 10 juin 2024 prononçant la fin de l'exercice des compétences du SIVOS de Saint-Vit à compter du 26 août 2024 ;
- informe de l'arrêt de l'activité comptable du Sivos de Saint-Vit au 31 décembre 2024 et de l'approbation du compte administratif 2024 ;
- précise que les actifs matériels ont fait l'objet de cessions ou de transferts au Département à titre gratuit ;
- donne lecture de l'état de répartition de l'actif et du passif au prorata de la population de chaque commune membre du SIVOS qui a été approuvé par le comité syndical du SIVOS de Saint-Vit le 11 juin 2025 ;
- soumet ces conditions de liquidation à l'approbation du conseil municipal.

DÉBAT ET VOTE					
AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE					
après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve - la dissolution du SIVOS de Saint-Vit - la répartition de l'actif et du passif au prorata de la population municipale tel qu'il est présenté dans le document annexé à la présente délibération. autorise le maire à signer tout acte et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.					
par	13	voix POUR	0	voix CONTRE	0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION 2025-36 – Résultat du vote pour le budget participatif – Approbation du projet à réaliser

M. le maire expose,

la phase de vote des projets de la deuxième saison du budget participatif s'est terminée le dimanche 29 juin 2025.

Deux projets ont été proposés au vote.

Soixante et onze (71) personnes se sont exprimées pour désigner leur projet préféré.

Conformément au règlement, un projet pourra être réalisé par la collectivité en 2025 grâce à l'enveloppe de 20 000 € allouée au budget participatif.

Le projet lauréat, élu avec 49 votes, est l'« opération village fleuri » : ajouter de la végétation dans le village pour le rendre plus joli ; planter des fleurs, des arbres et toutes sortes de plantes.

Le 2^e projet « un vrai terrain de pétanque » a remporté 22 votes : améliorer le terrain existant ; aplanir le terrain, aménager le tour du terrain

DÉBAT ET VOTE					
REMARQUES OU AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE					
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la prochaine réalisation du projet lauréat du budget participatif « opération village fleuri »					
par	13	voix POUR	0	voix CONTRE	0 ABSTENTION

Questions diverses :

néant

Clôture de la séance à : 20 h 32

Le secrétaire de séance,
le 21 juillet 2025

Le maire, Sébastien PERRIN
le 21 juillet 2025

GPAUL




